REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DÉPARTEMENT
DE SAÔNE ET LOIRE

COMMUNE
DE
TORCY

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° AR/2024-322

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de juillet ;
Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY ;
Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Sécurité Intérieure ;
Vu le Code de la Route ;
Vu la demande présentée par l'entreprise « **SAS POTAIN TP** », implantée route de Saint Bonnet à CHARLIEU (42190) pour des travaux de Restructuration réseau HTA zone Coriolis gare TGV. Voir plan joint ;
Considérant qu'il nous appartient de prendre toutes mesures dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité des usagers des voies publiques quelles qu'elles soient ;

ARRETONS

ARTICLE I : À compter du 25/07/24 et pour une durée de 45 jours, la circulation aux abords du chantier cité ci-dessus s'effectuera **en circulation alternée par des feux tricolores.**
Portion de voirie concernée : **Avenue Gaspard Gustave Coriolis et Chemin du Puits Sainte Barbe.**

ARTICLE II : Dans l'emprise du chantier, le stationnement et l'arrêt des véhicules seront interdits. Les mesures de sécurité seront mises en œuvre en ce qui concerne la circulation des piétons. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE III : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE IV : Le présent arrêté entrera en vigueur dès le commencement du chantier.

ARTICLE V : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE VI : Les délais de recours aux dispositions du présent arrêté devant le Tribunal Administratif sont de 2 mois à compter de la date de sa notification et de sa publication.

ARTICLE VII : Monsieur le Maire de TORCY, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de TORCY, Monsieur Le Commandant de Police du CREUSOT, Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau, les Services Techniques de TORCY, la Police Municipale de TORCY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TORCY, le 23 juillet 2024.
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210

M. Philippe PIGEAU

Notifié - Publié le

23 JUIL. 2024

Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210


Google Maps Torcy
stationnement interdit
« saute bauche
stationnement interdit
« alternat par feux
Creusot
Parking gare Le Creusot - Montceau...
Plateforme LIOL Montchanin
Rue du Pont Jeanne Rose
Comité D Ets SNCF Dijon
Rue Darcy
Rue Stéphane Derville
Rue Eugène Schneider
Gare de Montchanin
Comité des Oeuvres Sociales de la...
Google
Données cartographiques ©2024 Google
100 m